



Convention de prêt entre la Bibliothèque Municipale d'Embrun et le Collège Les Ecrins

La bibliothèque municipale représentée par *la* responsable.....
et la collectivité représentée par *le* responsable
..... conviennent d'une possibilité de
partenariat et d'emprunt de documents appartenant à la bibliothèque ou la BDP, valable pour l'année
scolaire de septembre à juin.

Nombre : documents

Afin de permettre au collège d'offrir à ses élèves un choix plus important d'ouvrages que les trop rares
livres présent au CDI – et en attendant une dotation spécifique pour équiper le CDI -, la Bibliothèque
municipale accepte de laisser un dépôt de 250 ouvrages de littérature et documentaires jeunesse .

La bibliothèque s'engage à :

- Réceptionner les livres de la BDP réservés par le CDI et d'effectuer l'opération de sortie
et de retour des documents
- Réserver d'éventuels documents demandés à l'avance en fonction du thème
- Conseiller les choix ou faire des propositions de titres sur un thème donné à l'avance

La collectivité s'engage à :

- Restituer tous les documents à temps et en état, conformément au règlement intérieur. En
cas de perte ou de détérioration, ils seront remplacés à l'identique ou, à défaut, remboursés
- Désigner un interlocuteur, responsable de l'emprunt et de la restitution des documents,
responsable du déroulement des visites
- Emprunter des livres pouvant servir aux enfants eux-mêmes ou à un travail avec eux et
non pas pour un usage personnel
- *Retourner le/les livres éventuellement demandés par d'autres bibliothèques à la BDP*

Cet interlocuteur est :-----

Adresse de l'établissement scolaire -----

Téléphone : -----

A, le

Le responsable de la collectivité

Le responsable de la bibliothèque